

A jour le 26/04/2018

## **LES MODULES SPECIFIQUES**

### **Module n° 1 : Dispositions légales en matière de sécurité routière**

Règles de circulation et de conduite  
Positionnement – Procédures

### **Module n° 2 : Le conducteur**

Perception – Acuité visuelle  
Alcool – Stupéfiant – Médicament  
Installation au poste de conduite

### **Module n° 3 : La route et le véhicule**

La conduite par intempéries  
Les passages à niveau  
Les tunnels – Routes à accès réglementés  
Les feux du véhicule – La visibilité

### **Module n° 4 : Les autres usagers**

Les particularités des différents usagers  
Le partage de la route  
Les distances de sécurité  
Les voies réservées – Les zones de rencontre

### **Modules n° 5 : Réglementation générale et divers**

Les documents obligatoires et facultatifs  
L'installation des usagers dans le véhicule  
Le chargement du véhicule  
Le rôle de la ceinture de sécurité  
Les technologies utilisées pour protéger les usagers du véhicule

### **Module n° 6 : Les premiers secours**

Comportement en cas d'accident  
Signal d'alerte  
Prise en charge du blessé  
Les numéros d'urgence

### **Module n° 7 : Les éléments mécaniques du véhicules**

Le respect de l'environnement  
L'écomobilité, le covoiturage, l'auto-partage  
Conseils pour une conduite économique  
Fonctionnement – entretien – évolution

**A compter du 1<sup>er</sup> avril, les 7 modules deviennent obligatoires.**

**Seuls les élèves ayant assistés à tous les modules seront présentés à l'examen de l'ETG.**

**La programmation des modules sera à l'affichage tous les mois.**

**Les cours auront lieu du lundi au vendredi du 18h00 à 19h00 et le samedi de 11h00 à 12h00.**

**Jacques VIGOUROUX  
Gérant d'IFSR**